

Votre médecin vous a informé qu'il a l'obligation de notifier l'infection à VIH. Il existe en parallèle une surveillance virologique des infections à VIH, qui est une étude coordonnée par Santé publique France et le Centre national de référence (CNR) du VIH.

Qu'est-ce que la surveillance virologique de l'infection à VIH ?

La surveillance virologique a pour but :

- d'évaluer si la contamination par le VIH est récente (moins de 6 mois en moyenne) ;
- et de caractériser le virus VIH par lequel vous avez été contaminé (sérotypage).

Couplée à la notification obligatoire de l'infection à VIH, cette surveillance aide à mieux orienter les actions de prévention en apportant des informations sur les populations récemment infectées par le VIH en France. Elle permet de calculer l'incidence du VIH (nombre de nouvelles contaminations).

Elle ne nécessite pas de prise de sang supplémentaire. Les analyses sont effectuées sur le même prélèvement de sang que celui qui a été utilisé pour votre test de dépistage.

La surveillance virologique a reçu l'autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et est réalisée dans les mêmes conditions de protection de l'anonymat que la déclaration obligatoire (même code d'anonymat).

Les résultats du test sur l'infection récente et du sérotypage seront envoyés à Santé publique France qui les analysera à l'échelle de la population. Le résultat du test sur l'ancienneté de la contamination ne sera pas transmis à votre biologiste, car ce test n'est pas fiable à 100 % à l'échelle individuelle. Par contre, le résultat du sérotypage sera communiqué à votre biologiste si le CNR détecte un sous-type rare (VIH-2, VIH-1 groupe O), car cette information pourra être utile pour adapter votre prise en charge médicale.

La participation à cette surveillance est volontaire. Si vous refusez de participer à la surveillance virologique, signalez-le simplement à votre médecin afin que les échantillons et les résultats de ces tests soient détruits.

Quels sont vos droits vis-à-vis de la surveillance virologique ?

Vous pouvez avoir accès au résultat de votre sérotypage dans les 12 mois suivant la notification en vous adressant au médecin qui a complété la fiche de notification.

**Si vous avez des questions sur la notification obligatoire posez-les à votre médecin.
Vous pouvez aussi appeler Sida Info Service au 0800 840 800.**